



FISMTM

Fédération Internationale des Sociétés Magiques
International Federation of Magic Societies

FISM Newsletter

Nr. 33 – Novembre 2015

**Aux Présidents des Sociétés Magiques adhérentes et
aux Délégués de l'Assemblée Générale de la FISM**

Cher(e) Délégué(e), Cher(e) Ami(e) en Magie,

Le scrutin en ligne organisé du 20 octobre au 19 novembre dernier a remporté un grand succès.

79 sur un total de 97 délégués ont répondu (81,44%), représentant 407 voix sur un total de 462 (88,10%).

Nous sommes heureux de vous informer que le nouvel article des statuts a été adopté à une très grande majorité des votants et vous remercions de votre collaboration.

RÉSULTAT DU VOTE

PROPOSITION	OUI	NON	ABST.	% des votes en faveur
Adoption et adjonction d'un nouvel article (4.5.1) dans les statuts				
<ul style="list-style-type: none"> - Le titre de Président honoraire de la FISM sera décerné automatiquement aux Présidents qui terminent leur mandat, pour autant qu'ils aient fonctionné au Comité de direction pendant au moins 12 ans. Il pourra toutefois être décerné, par vote de l'Assemblée générale, à un Président sortant n'ayant pas accompli ce temps mais ayant rendu de grands services à la FISM. - Le titre de Président honoraire est limité à une période de six ans. - Le Président honoraire ne fait pas partie de l'Assemblée générale. Néanmoins, il peut assister aux réunions, sans droit de vote. 	336	37	34	82,56%
TOTAL	336	37	34	82,56%

Cordialement,

Domenico Dante

Domenico Dante
International President



OFFICIAL SPONSOR